



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
EUROSYSTÈME

Christine LAGARDE
Présidente

Madame Julie Lechanteux
Membre du Parlement européen
Parlement européen
Rue Wiertz 60
B-1047 Bruxelles

Francfort-sur-le-Main, le 5 février 2021

L/CL/21/20

Objet : votre lettre (QZ-076)

Madame la députée européenne,

Je vous remercie pour votre lettre, qui m'a été transmise par M^{me} Irene Tinagli, présidente de la commission des affaires économiques et monétaires (ECON), dans un courrier daté du 21 décembre 2020.

Comme je l'ai indiqué dans une lettre du 21 janvier 2021¹ adressée à l'un de vos collègues, les espèces constituent le principal mode de paiement dans la zone euro. Elles permettent de répondre à des besoins essentiels, même si leur utilisation est en recul². L'Eurosystème continuera de veiller à la disponibilité des espèces³. Dans le même temps, il mène une analyse et des tests pratiques sur les exigences techniques relatives à l'éventuelle émission d'un euro numérique, en tenant compte de plusieurs scénarios concernant

¹ Cf. « *Letter from the ECB President to Mr Chris MacManus, MEP* » (lettre de la présidente de la Banque centrale européenne au député européen Chris MacManus), 21 janvier 2021, disponible (en anglais uniquement) à l'adresse suivante : https://www.ecb.europa.eu/pub/pdf/other/ecb_mepletter210122_MacManus-9d777905e2.en.pdf.

² Pour plus d'informations, cf. *Study on the payment attitudes of consumers in the euro area (SPACE)* (étude analysant les comportements des consommateurs en matière de paiement dans la zone euro, *SPACE*), BCE, décembre 2020, disponible (en anglais uniquement) à l'adresse suivante : https://www.ecb.europa.eu/pub/pdf/other/ecb_spacereport202012~bb2038bbb6.en.pdf. Il convient également de noter que le recours aux espèces à des fins de transaction n'est qu'un facteur parmi d'autres de la demande de billets : en termes d'encours, environ 75 % des billets en euros en circulation sont utilisés comme réserve de valeur.

³ L'Eurosystème a publié récemment sa stratégie fiduciaire pour 2030, destinée à garantir que les billets resteront largement disponibles et acceptés comme un instrument de paiement concurrentiel et fiable ainsi que comme une réserve de valeur pouvant être détenue et utilisée directement par l'ensemble des consommateurs. Cf. https://www.ecb.europa.eu/euro/cash_strategy/html/index.fr.html.

Adresse
Banque centrale européenne
Sonnemannstrasse 20
60314 Francfort-sur-le-Main
Allemagne

Adresse postale
Banque centrale européenne
60640 Francfort-sur-le-Main
Allemagne

Tél. : +49 69 1344 0
Télécopie : +49 69 1344 7305
Site Internet : www.ecb.europa.eu

les paiements, ainsi que l'a expliqué M. Panetta lors de sa présentation du rapport de la BCE sur un euro numérique⁴ aux membres de la commission ECON du Parlement européen⁵.

Ce rapport passe en revue différents scénarios qui pourraient inciter l'Eurosystème à prendre la décision d'émettre un euro numérique à l'avenir. Comme vous le mentionnez, l'un de ces scénarios est l'adoption généralisée de solutions de paiement en devises ou disponibles par l'intermédiaire d'entités non réglementées (telles que les crypto-actifs, les *stablecoins* non réglementés ou les monnaies numériques de banque centrale non libellées en euros). Mais le rapport examine également d'autres scénarios aussi importants tablant, par exemple, sur l'accélération de la numérisation de l'économie et sur un déclin marqué de l'utilisation des espèces comme mode de paiement.

S'agissant de votre deuxième remarque, je veux signaler qu'un euro numérique serait fondamentalement différent d'un crypto-actif ou d'un *stablecoin*. Les crypto-actifs se distinguent de la monnaie de banque centrale par la volatilité de leur prix : ils n'ont en effet aucune valeur intrinsèque et ne sont pas garantis par une institution fiable. Aucune entité n'en assume la responsabilité, et ils ne bénéficient d'aucune protection. Les crypto-actifs ne sont pas de la monnaie. Les *stablecoins*, pour leur part, ne sont couverts par aucun système de garantie des dépôts. En outre, leurs émetteurs ne peuvent garantir avec certitude la valeur de l'instrument de paiement qu'ils offrent aux consommateurs. Plus généralement, les *stablecoins* pourraient poser des risques importants pour la souveraineté monétaire, la stabilité financière, la concurrence et l'indépendance technologique⁶. À cet égard, la proposition de règlement sur les marchés de crypto-actifs, et modifiant la directive (UE) 2019/1937 (règlement MiCA), publiée par la Commission européenne en 2020, définit un cadre harmonisé sur mesure pour l'émission de crypto-actifs (y compris les *stablecoins*) et la fourniture de services liés aux crypto-actifs.

L'Eurosystème attache autant d'importance à l'analyse des risques qu'à celle des avantages que présenterait l'éventuelle émission d'un euro numérique. Nous nous engageons à assurer qu'un euro numérique réponde aux besoins des habitants de la zone euro.

Un euro numérique serait de la monnaie de banque centrale émise sous forme dématérialisée par l'Eurosystème pour les paiements de détail, qui, comme les billets de banque et les réserves de banque centrale, ne comporterait aucun risque (ses détenteurs ne seraient exposés ni au risque de marché ni au risque de défaut de l'émetteur). En ce qui concerne les préoccupations liées aux droits individuels des

⁴ Cf. *Report on a digital euro* (rapport sur un euro numérique), BCE, octobre 2020, disponible (en anglais uniquement) à l'adresse suivante : https://www.ecb.europa.eu/pub/pdf/other/Report_on_a_digital_euro~4d7268b458.en.pdf.

⁵ Cf. « *A digital euro for the digital era* » (un euro numérique à l'ère numérique), déclaration introductive de Fabio Panetta, membre du directoire de la BCE, devant la commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen, 12 octobre 2020, disponible (en anglais uniquement) à l'adresse suivante : https://www.ecb.europa.eu/press/key/date/2020/html/ecb.sp201012_1~1d14637163.en.html.

⁶ Cf. « *The two sides of the (stable)coin* » (les deux faces du *(stable)coin*), discours prononcé par Fabio Panetta, membre du directoire de la BCE, lors du *Salone dei Pagamenti*, le 4 novembre 2020, disponible (en anglais uniquement) à l'adresse : <https://www.ecb.europa.eu/press/key/date/2020/html/ecb.sp201104~7908460f0d.en.html>

Adresse

Banque centrale européenne
Sonnemannstrasse 20
60314 Francfort-sur-le-Main
Allemagne

Adresse postale

Banque centrale européenne
60640 Francfort-sur-le-Main
Allemagne

Tél. : +49 69 1344 0
Télécopie : +49 69 1344 7305
Site Internet : www.ecb.europa.eu

personnes, il convient de noter qu'un euro numérique serait conçu de façon à protéger la vie privée de ses utilisateurs tout en respectant la législation applicable, notamment dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. En outre, un euro numérique devrait offrir un accès gratuit à un instrument couvrant les besoins de base en termes de paiements et être disponible de la même façon dans tous les pays de la zone euro, de façon à présenter la même accessibilité et la même facilité d'utilisation que les espèces. Un euro numérique viendrait en complément des espèces et ne les remplacerait pas, donnant ainsi aux consommateurs la possibilité de payer avec de la monnaie de banque centrale sous forme numérique, tout en leur laissant le choix du mode de paiement

L'Eurosystème est entré dans une phase d'écoute des parties prenantes. Plus de 8 000 citoyens, entreprises et associations professionnelles ont répondu à notre récente consultation publique relative à la conception d'un euro numérique et aux problèmes financiers et sociaux qu'il pourrait soulever⁷. Une analyse exhaustive des résultats de la consultation sera publiée au printemps et apportera une contribution importante à la décision du Conseil des gouverneurs quant au lancement d'un projet d'euro numérique. Nous avons également engagé un dialogue avec les autorités publiques, notamment le Parlement européen et la Commission européenne⁸, pour étudier les implications de l'introduction possible d'un euro numérique et le cadre qu'elle nécessiterait.

Nous vous prions d'agréer, Madame la députée européenne, l'assurance de notre considération distinguée.

[signature]

Christine Lagarde

⁷ Pour plus de détails, cf. communiqué de presse du 13 janvier 2021 intitulé « La consultation de la BCE sur un euro numérique s'achève sur un niveau record de participation du public », disponible à l'adresse suivante : <https://www.banque-france.fr/communiquede-presse/la-consultation-de-la-bce-sur-un-euro-numerique-sacheve-sur-un-niveau-record-de-participation-du>

⁸ Pour plus d'informations, cf. communiqué de presse du 19 janvier 2021, « *ECB intensifies technical work on digital euro with the European Commission* » (la BCE renforce ses travaux techniques sur un euro numérique en collaboration avec la Commission européenne), disponible (en anglais uniquement) à l'adresse suivante : <https://www.ecb.europa.eu/paym/intro/news/html/ecb.mipnews210119.en.html>.

Adresse

Banque centrale européenne
Sonnemannstrasse 20
60314 Francfort-sur-le-Main
Allemagne

Adresse postale

Banque centrale européenne
60640 Francfort-sur-le-Main
Allemagne

Tél. : +49 69 1344 0
Télécopie : +49 69 1344 7305
Site Internet : www.ecb.europa.eu